

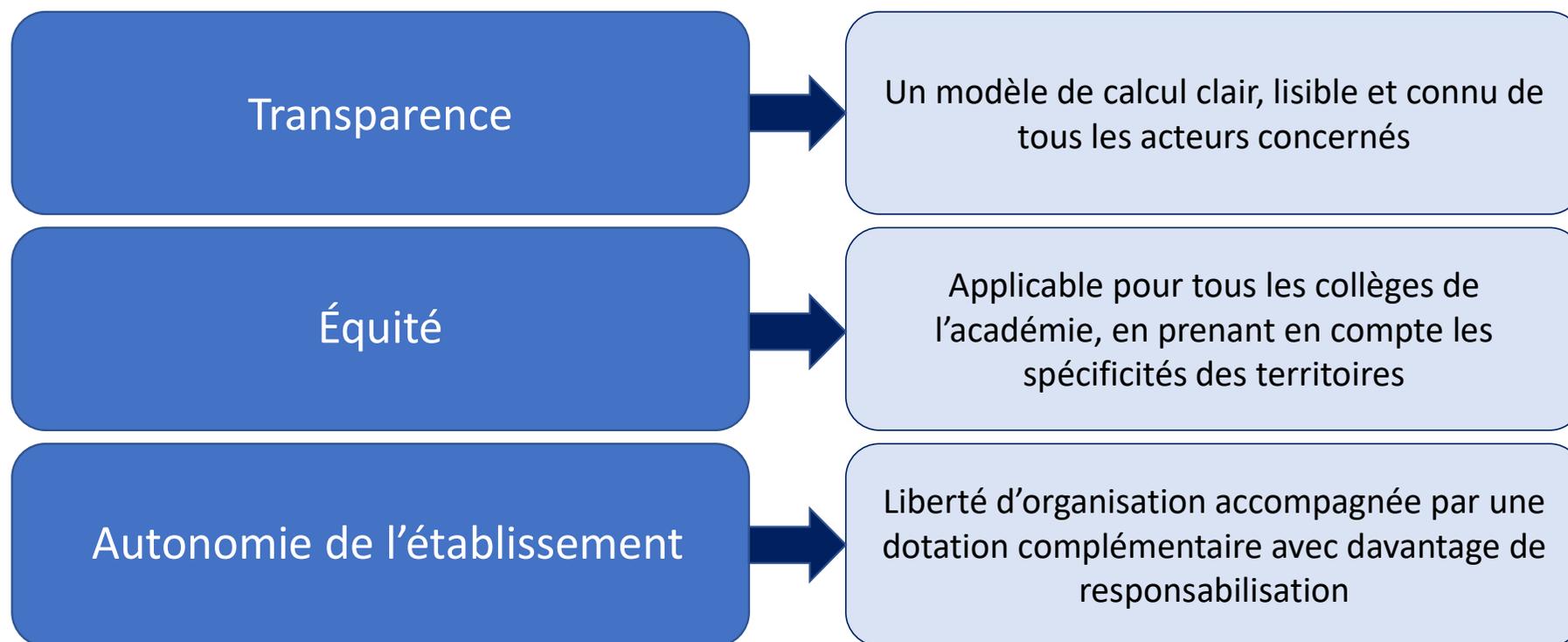
CSA du 12/12/24
E-1
Document à diffusion restreinte

Modalités d'allocation des moyens en collège

Objectifs de la refonte du modèle

- **Répartir les moyens du service public de l'éducation en tenant compte des différences de situation, notamment en matière économique, territoriale et sociale** (*obligation prévue par l'article L111-1 du code de l'éducation*)
- **Renforcer l'autonomie des établissements** au travers d'une dotation horaire globale et des marges consenties aux établissements

Principes de fonctionnement



Principes du nouveau modèle de calcul

Une dotation en 3 temps

1. Calcul d'une **dotation de base** à partir d'un nombre de divisions théoriques et ajouts des **moyens** liés aux dispositifs spécifiques et heures statutaires
2. Ventilation d'une enveloppe « **dotation complémentaire** » en fonction de critères définis à l'avance
3. Lissage sur 3 ans des effets de la mise en œuvre de la nouvelle méthodologie par rapport à la dotation actuelle

1. Dotation de base

Le nombre de divisions théoriques est calculé :

- En application d'un **seuil unique** pour tous les établissements de l'académie (30 dans le modèle présenté)
- Par niveau
- Par arrondi à l'entier supérieur

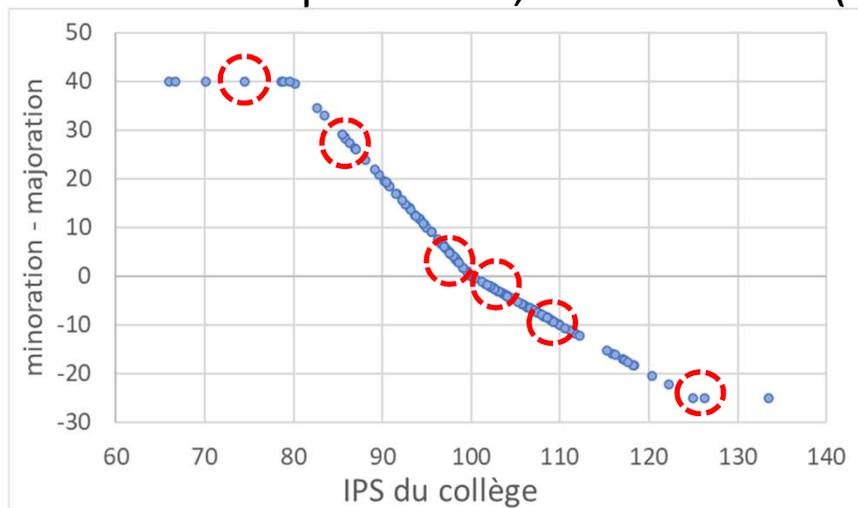
2. Enveloppe de dotation complémentaire – Principes

- Chaque établissement se voit attribuer un indice de départ à 100
- L'indice est **majoré ou minoré** en fonction des critères retenus
- Plus l'indice final est **haut**, plus l'établissement est **accompagné**

2. Critères de minoration / majoration

Critère 1 : Indice de Position Sociale (IPS)

- Ce critère a été intégré dans les variables de l'indice afin de mieux prendre en compte les difficultés des établissements recevant des élèves d'origine sociale défavorisée
- Pour éviter les effets de seuil sur l'IPS, la majoration est progressive selon l'IPS entre 0 et +40 (majoration maximale lorsque l'IPS < 80). La minoration est aussi progressive, avec un coefficient plus faible, entre 0 et -25 (quand l'IPS > 125)



Lecture :

- un collège dont l'IPS est de 74,5 aura une majoration de **+40 points**
- un collège dont l'IPS est de 86 aura une majoration de **+28 points**
- un collège dont l'IPS est de 98 aura une majoration de **+4 points**
- un collège dont l'IPS est de 102 aura une minoration de **-2 points**
- un collège dont l'IPS est de 108 aura une minoration de **-8 points**
- un collège dont l'IPS est de 126 aura une minoration de **-25 points**

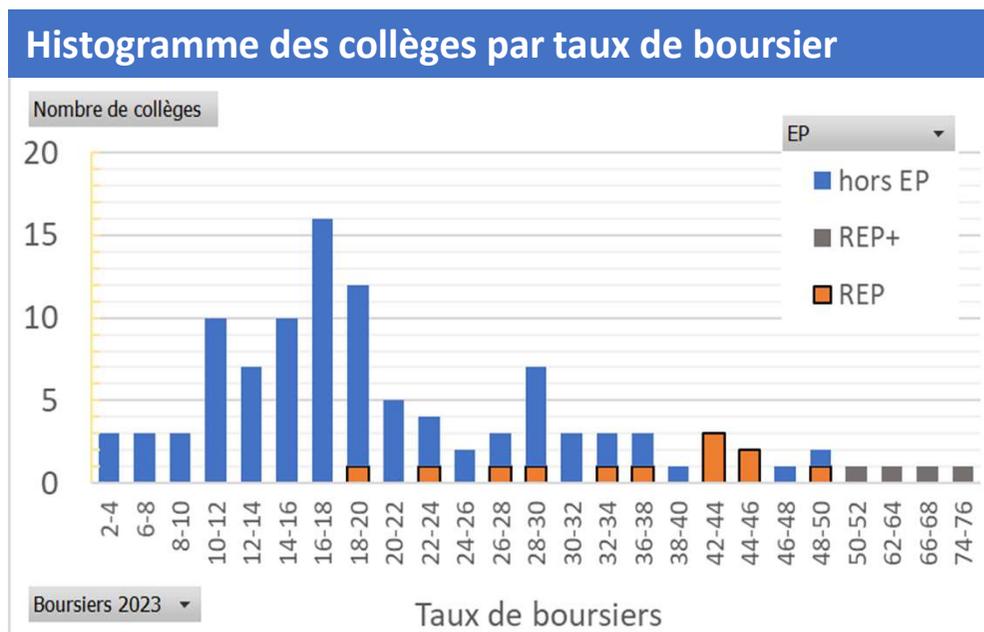
2. Critères de minoration / majoration

Critère 2 : Taux de boursiers – ensemble des taux

- Ce critère a été intégré afin de compléter la prise en compte des difficultés des collèges recevant des élèves d'origine sociale défavorisée. Il n'y a que des majorations de l'indice

Taux de boursiers		
Seuils du modèle	Nb étab 23 Public	Majoration
< de 15 % de boursiers	32	0
de 15 % à < 20 %	32	+ 2
de 20 % à < 30 %	21	+ 4
de 30% à < 40 %	10	+ 6
de 40% à < 60 %	9	+ 8
≥ 60 %	3	+ 10

Lecture : un collège avec 49,4 % d'élèves boursiers obtiendrait une majoration de 8 points



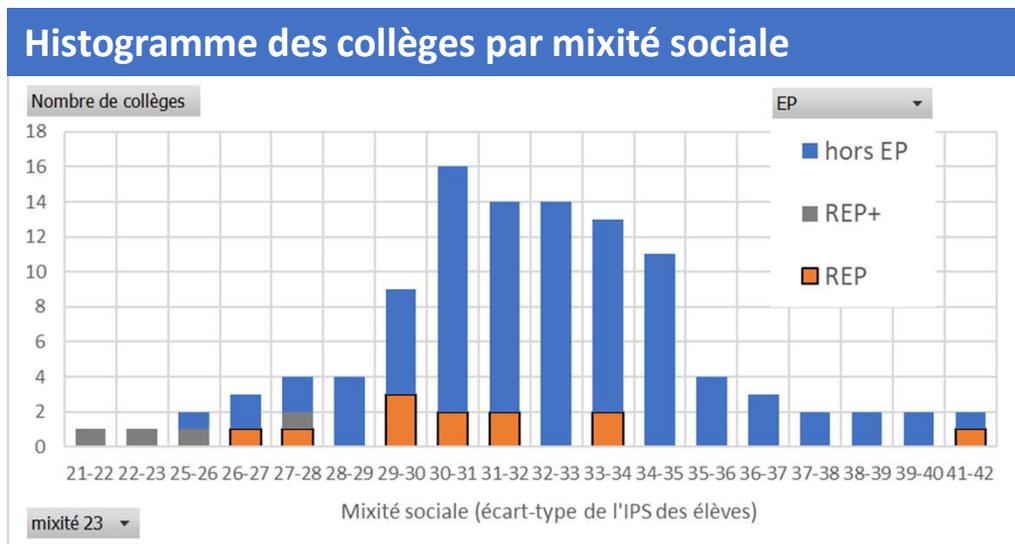
2. Critères de minoration / majoration

Critère 3 : Mixité sociale des élèves – écart-type de l'IPS

- Ce critère a été intégré afin de prendre en compte des difficultés des établissements recevant des élèves avec une forte mixité sociale. Il n'y a que des majorations de l'indice, notamment pour ne pas défavoriser ceux qui ont surtout des élèves défavorisés. L'écart-type moyen est de 31.

Mixité sociale des élèves : écart-type de l'IPS (σ)			
Seuils du modèle		Nb étab 23 Public	Majoration
$s < 33$		68	0
de 33	à < 35	24	+ 4
de 35	à < 38	9	+ 8
$s \geq 38$		6	+ 12

Lecture : un collège mixte, avec 36 d'écart-type d'IPS, obtiendrait une majoration de 8 points



2. Critères de minoration / majoration

Critère 4 : Éducation prioritaire REP et REP+

- Ce critère permet de tenir compte de l'actuel classement des collèges en REP et REP+

Éducation prioritaire		
	Nb étab 23	
Hors EP	91	0
REP	12	+ 32
REP+	4	+ 40

2. Critères de minoration / majoration

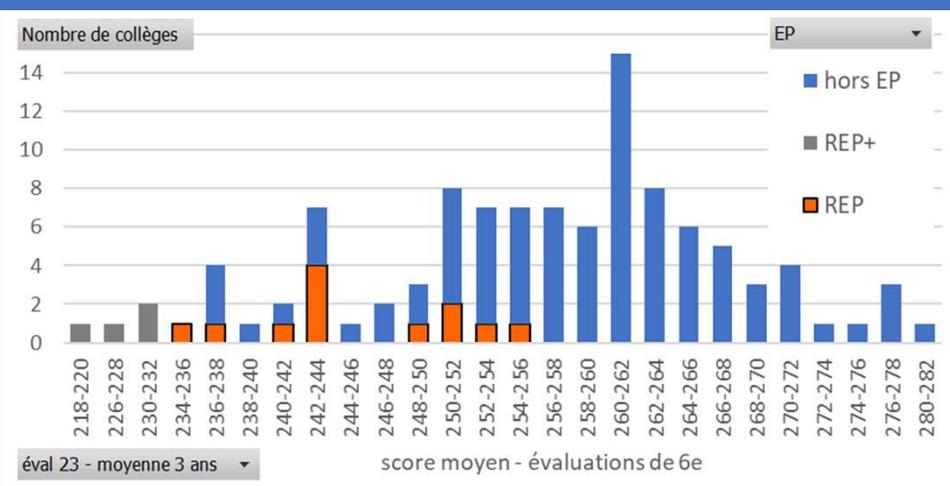
Critère 5 : Niveau scolaire des élèves

- Ce critère a été intégré afin de prendre en compte les difficultés des établissements recevant des élèves avec des difficultés scolaires en lien avec leurs résultats aux évaluations nationales
- Afin de lisser les fluctuations des scores, le critère correspond à la moyenne du score de français et de mathématiques aux évaluations de 6^e, sur les trois dernières années

Niveau des élèves – moyenne des scores		
Seuils du modèle	Nb étab 23 Public	Minoration / Majoration
score > 270 points	10	- 4
de 260 à < 270	37	- 2
de 250 à < 260	35	0
de 240 à < 250	15	+ 4
de 230 à < 240	8	+ 6
score < 230 points	2	+ 8

Lecture : un collège avec un score moyen de 262 (au-dessus de la moy. académique de 256) obtiendrait une minoration de 2 points

Histogramme des collèges par niveau scolaire



2. Critères de minoration / majoration

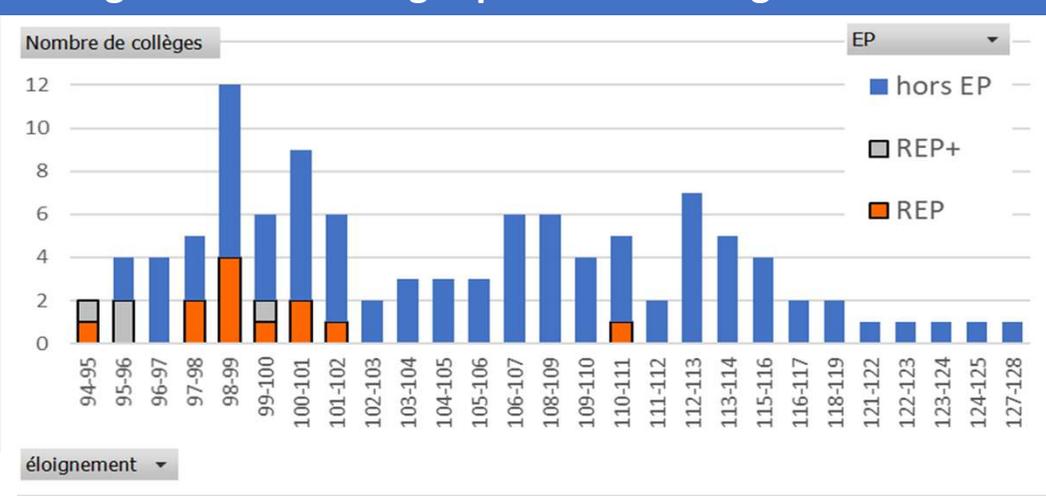
Critère 6 : Indice d'éloignement des collègues

- Ce critère a été intégré dans les variables de l'indice afin de mieux prendre en compte la ruralité et les accès aux infrastructures culturelles et sportives
- L'indice d'éloignement est d'autant plus élevé que le collège est éloigné. La moitié des collèges a un indice d'éloignement inférieur à 100

Indice d'éloignement			
De	à	Nb étab 23 Public	Minoration / Majoration
	< 98	15	- 4
de 98	à < 103	35	- 2
de 103	à < 110	25	0
de 110	à < 112	7	+ 4
de 112	à < 114	12	+ 8
de 114	à < 122	9	+ 12
	≥ 122	4	+ 16

Lecture : un collège très éloigné (indice = 122,4), obtiendrait une majoration de 16 points

Histogramme des collèges par indice d'éloignement



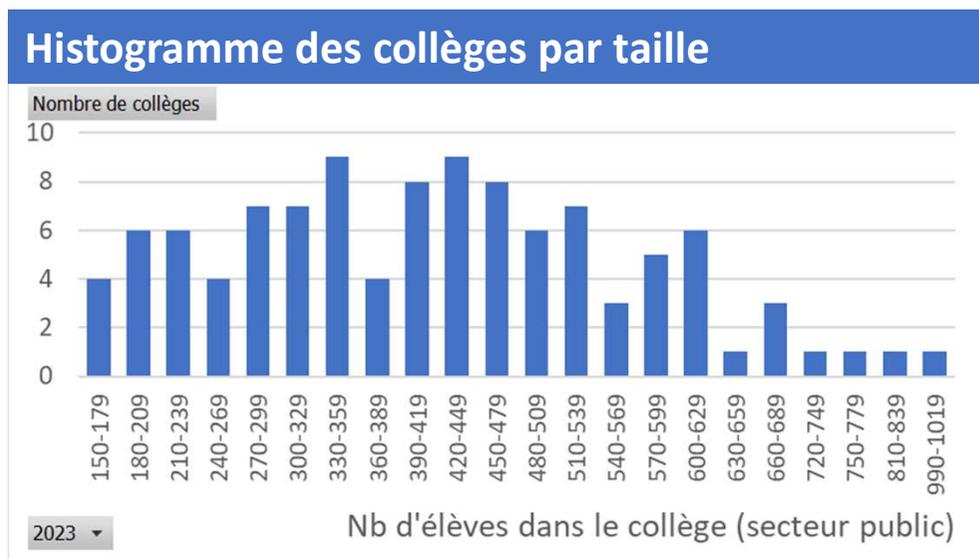
2. Critères de minoration / majoration

Critère 7 : Taille de l'établissement – effectifs d'élèves

- Ce critère a été intégré dans les variables de l'indice afin de mieux prendre en compte les difficultés des petites structures à dégager des marges de gestion

Taille de l'établissement			
Seuils du modèle		Nb étab 23 Public	Majoration
370 élèves et +		64	0
de 320	à < 370	15	+ 2
de 250	à < 320	10	+ 4
de 200	à < 250	10	+ 6
Moins de 200 élèves		8	+ 8

Lecture : Un collège qui a 342 élèves à la rentrée 2023 obtiendrait une majoration de 2 points

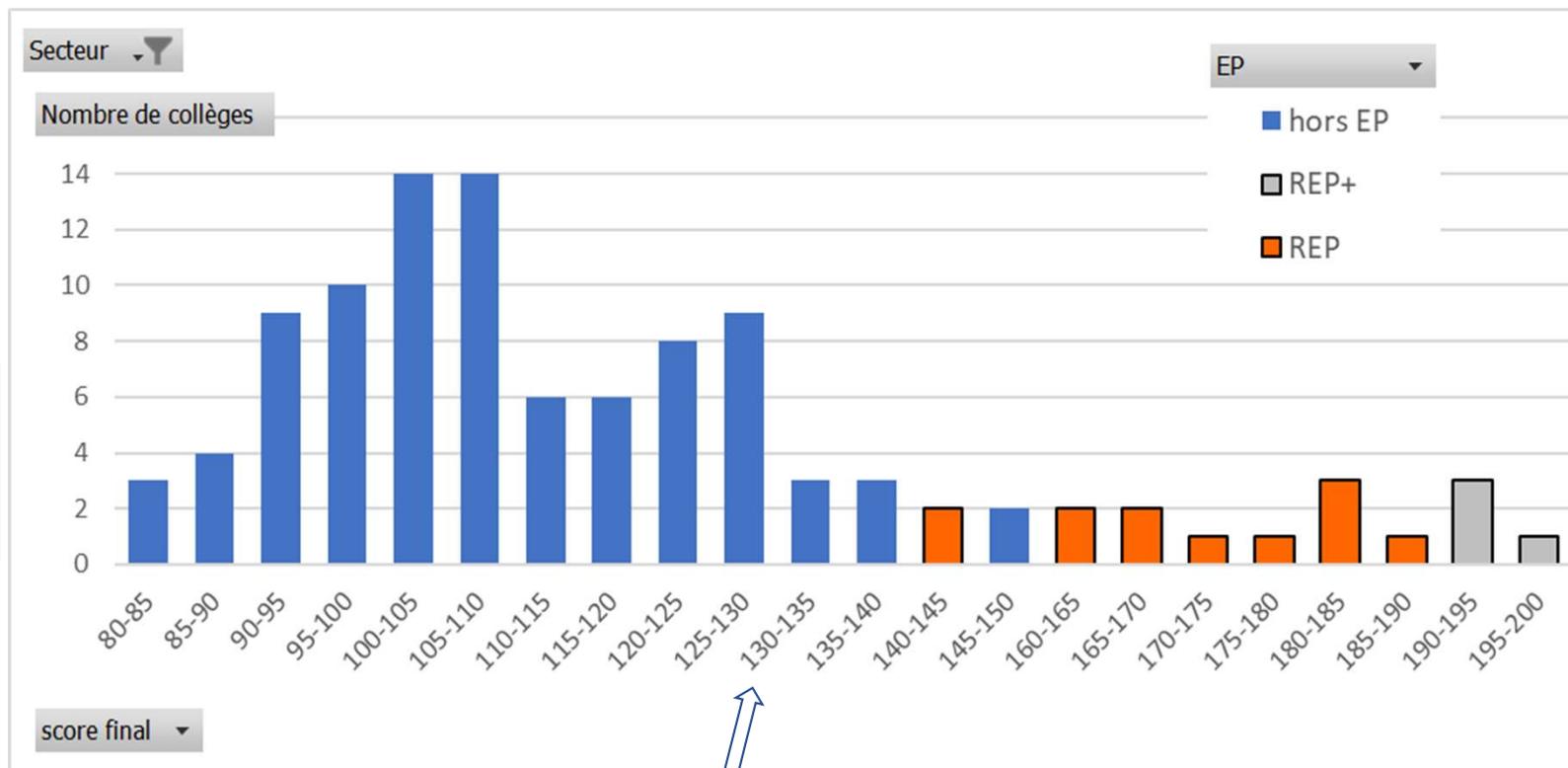


Critères retenus pour majorer ou minorer l'indice de départ

Difficultés
sociales
des élèves

1) L'indice de position sociale IPS	→ entre <u>- 25 et + 40</u>
Progressivité de l'indice pour éviter les effets de seuil	
2) Le taux de boursiers (ensemble des taux)	→ entre <u>0 et + 10</u>
Pas de minoration des établissements avec peu de boursiers (notamment en raison de la zone frontalière)	
3) La mixité sociale (écart type de l'IPS)	→ entre <u>0 et + 12</u>
Pas de minoration des établissements dont la population est homogène (par exemple les REP+)	
4) Education prioritaire REP et REP+	→ entre <u>0 et + 40</u>
5) Le niveau scolaire des élèves (moyenne sur 3 ans des scores aux évaluations de 6 ^e)	→ entre <u>- 4 et + 8</u>
6) L'indice d'éloignement des collèges	→ entre <u>- 4 et + 16</u>
7) La taille (effectifs d'élèves) de l'établissement	→ entre <u>0 et + 8</u>
Pas de minoration des gros établissements	

Répartition des collèges selon l'indice final

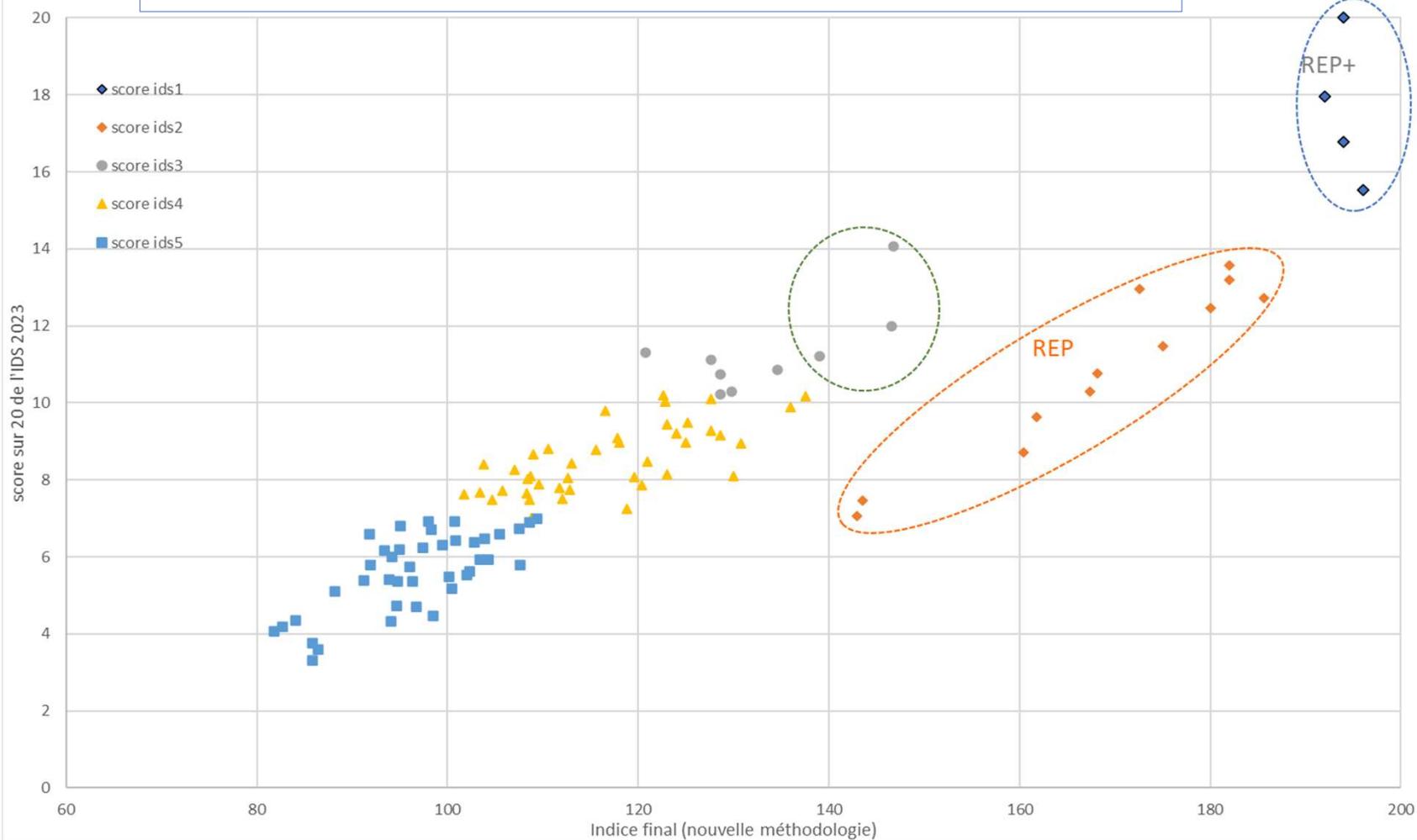


Indice final bas
=
Collèges moins
accompagnés

Indice final élevé
=
Collèges
davantage
accompagnés

Lecture : 3 collèges publics ont un indice compris entre 130 et 135

Lien entre le nouvel indice et l'IDS calculé en 2023



Quelques exemples...

Collège A

Établissement de petite taille,
d'une petite ville rurale,
avec un indice de position sociale moyen

2. Enveloppe de dotation complémentaire – Exemple de calcul

Établissement A, petit, rural, moyennement défavorisé (ancien IDS 2023 : 11,3/20 → IDS 4)

Indice de départ 100

- environ 220 élèves → **+ 6 points** (car entre 200 et 250 élèves)
- IPS à 99,5 → **+ 1 point** (soit 2 fois l'écart à 100)
- Taux de boursiers à 18 % → **+ 2 points** (car entre 15 et 20 %)
- Mixité sociale à 28 → **0 point** (car < 33)
- Hors EP → **0 point**
- Niveau scolaire avec un score de 270 pts → **- 4 points** (car > 270)
- Indice d'éloignement à 128 → **+ 16 points** (car > 122)

Indice final : 121

40^e sur 107 (public)

Quelques exemples...

Collège B

Établissement de taille moyenne en REP+,
d'une ville moyenne,
avec un public très défavorisé

2. Enveloppe de dotation complémentaire – Exemple de calcul

Établissement B – REP+, urbain, difficultés sociales et scolaires ancien IDS 2023 : 8,1/20 → IDS 1

- Indice de départ 100

- environ 570 élèves → **0 point**
- IPS à 67 → **+ 40 points**
- Taux de boursiers à 63 % → **+ 10 points**
- Mixité sociale à 22 → **0 point**
- REP+ → **+ 40 points**
- Niveau scolaire 230 → **+ 6 points**
- Indice d'éloignement à 96 → **- 4 points**

Indice final : 192

2^e sur 107 (public)

Quelques exemples...

Collège C

Établissement de taille importante,
d'une préfecture de département,
avec un public varié et favorisé

2. Enveloppe de dotation complémentaire – Exemple de calcul

Établissement C (ancien IDS 2023 : 3,3/20 → IDS 5)

Indice de départ 100

- Environ 420 élèves → 0 point
- IPS à 122 → - **22 points**
- Taux de boursiers à 20 % → + **4 points**
- Mixité sociale à 39 → + **12 points**
- Hors EP → 0 point
- Niveau scolaire 278 → - **4 points**
- Indice d'éloignement à 97 → - **4 points**

Indice final : 86

104^e sur 107 (public)